



DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

N° 2024-082

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

ARRÊTÉ DU MAIRE TEMPORAIRE

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MONSIEUR GUILLAUME POISSON

Le Maire de la Commune de Bouffémont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Considérant l'absence de Monsieur Michel LACOUX, Maire de Bouffémont, du mardi 04 au lundi 10 juin 2024 inclus ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation à un adjoint ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Guillaume POISSON, 1^{er} Adjoint, reçoit sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation générale de fonction et de signature en tout domaine pour la période du mardi 04 au lundi 10 juin 2024 inclus ;
inclus ;

Article 2 : La Directrice Générale des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Le Trésorier de la commune,
- L'intéressé.

Fait à Bouffémont, le 04 juin 2024

Le Maire,
Michel LACOUX

Acte rendu exécutoire suite à dépôt
en sous-préfecture le :

04 JUIN 2024

et publication ou notification le :

04 JUIN 2024

